



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Inclus dans l'offre socle

Des actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, pour quoi faire ?

Sensibiliser

**aux enjeux
de la prévention**
des risques au
travail.

Encourager

les professionnels à
adopter des démarches
de prévention des
risques.

Aborder

**des situations concrètes
et des cas pratiques**
autour de la prévention des
risques en entreprise.

Partager

son expérience avec
d'autres professionnels,
à travers des formats
d'animation collectifs.

Qui est concerné par ces actions de sensibili- sation collective ?

Ces actions ciblent
tous les professionnels,
employeurs comme
salariés.

Les ateliers de prévention des risques professionnels, comment ça se passe ?

Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise

Prévention des troubles musculosquelettiques, des risques psycho-sociaux, du risque chimique, du risque routier, ou encore réalisation d'un Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels, ... Autant de sujets qui peuvent être traités dans le cadre de ces séances, à travers des données objectives et des situations concrètes. Les préventeurs du Service de Prévention et de Santé au Travail abordent également les solutions de prévention

existantes, en tenant compte du contexte de l'entreprise et du secteur d'activité.

Organisés sur site (en entreprise ou dans les locaux de votre Service de Prévention et de Santé au Travail) ou en distanciel (webinaire par exemple), ces sessions en petits groupes favorisent l'échange entre professionnels et le partage de cas concrets. À l'issue de ces ateliers, les participants disposent d'outils pratiques pour mettre en œuvre des démarches de prévention dans leur entreprise.

Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes du SPSTI peuvent construire avec l'employeur des actions de sensibilisation adaptées à ses besoins, sur une problématique rencontrée, sur un thème en particulier ou pour un secteur d'activité.





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

À l'AIST - La prévention active, Comment êtes-vous accompagnés ?

Le saviez-vous ?

Ces interventions sont comprises dans le montant de votre cotisation annuelle et n'engendreront pas de frais supplémentaires.

Organiser une sensibilisation dans votre entreprise

Qu'est ce qu'une sensibilisation ?

C'est un échange visant à sensibiliser et informer vos salariés sur des thèmes relatifs au poste de travail ou à la sécurité en entreprise.

Cette intervention se fait par le biais de supports selon un déroulé pédagogique ou méthodologique. Elle peut être sous forme de :

- Causerie, appelée également « ¼ d'heure de Prévention Santé Sécurité » sur un format court de 15 à 20 min.
- Intervention plus approfondie.

Quelles sont les thématiques possibles ?

- Le port des EPI (Équipement de Protection Individuelle) et EPC (Équipement de Protection Collective).
- Risque Silice - Amiante.
- Les addictions.
- Autres thématiques selon vos besoins.

Qui intervient au sein de votre entreprise ?

Tous les professionnels de santé qui composent votre équipe médicale peuvent se déplacer au sein de vos locaux ainsi que les IPRP experts dans le domaine.

Qui contacter ?



Votre équipe médicale pour en faire la demande.

Accédez à notre calendrier des webinaires et ateliers en ligne



Flashez-moi

POUR ALLER PLUS LOIN...

Rendez-vous sur www.aistlapreventionactive.fr



Webinaires

Inscrivez-vous gratuitement à nos webinaires animés par des professionnels :

- Document Unique, évaluation des risques professionnels
- Télétravail, les clés de la réussite...

E-learning

Accédez à des modules de sensibilisation et d'informations aux risques, assorties de cas pratiques, de documents destinés à vos salariés.

Une attestation de suivi sera remise.